

durant laquelle, je crois, tous les honorables députés ont travaillé avec ardeur, je vous remercie de m'avoir donné la parole pour traiter du bill C-176, intitulé «Loi créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme».

Monsieur l'Orateur, le bill C-197 a été discuté . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'inviterais les honorables députés à permettre à l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin) de poursuivre son discours.

**M. Beaudoin:** Monsieur l'Orateur, le bill C-197 a été discuté et reporté aux calendes grecques. Le gouvernement a ensuite présenté le bill C-176, qui était une copie exacte du bill C-197.

Ayant l'honneur de siéger au sein du comité permanent de l'agriculture, je puis assurer la Chambre que nous en avons vu de toutes les couleurs: discussions interminables, voyages au Canada, séances à n'en plus finir, discours et mémoires présentés les uns, d'une façon intéressée, les autres, beaucoup moins. Je me suis même rendu à Washington, avec certains de mes collègues, pour une semaine d'étude, afin d'y rencontrer les fonctionnaires du gouvernement américain ou le sous-secrétaire à l'agriculture.

Je suis persuadé que nous avons rencontré les représentants de plus d'une centaine d'associations de producteurs agricoles du Canada. Depuis deux ans, ceux-ci nous ont expliqué de vive voix ce qu'ils pensaient du bill. Nous avons reçu autant, sinon plus, de mémoires écrits de particuliers ou d'associations qui n'ont pu comparaître devant le comité de l'agriculture.

Tant de choses ont été dites que je suis persuadé que nous avons discuté pour le moins 10 bonnes minutes sur chaque mot important inscrit sur les quelques 25 pages du bill sur la commercialisation des produits agricoles.

Mon bon ami, l'honorable député de Crowfoot (M. Horner), et bien d'autres ont présenté des dizaines d'amendements qui étaient, pour la plupart, acceptables.

Le gouvernement a accepté, à ma connaissance, pas moins de 32 amendements et refusé les autres.

Pour ma part, que ce soit au comité plénier ou au comité permanent de l'agriculture, je crois bien avoir appelé l'attention de mes collègues sur tous les aspects du bill qui me semblaient suspects ou au moins difficiles d'application.

• (5.10 a.m.)

Il faudrait, à mon sens, que ce bill prévoie un contrôle des importations, si vraiment nous voulons aider la classe agricole, car le projet de loi C-176 ne donne pas au Conseil national et aux offices de commercialisation à être formés les outils nécessaires pour réglementer les produits importés de la même manière que la production canadienne.

Je crois que si nous voulons que ce projet de loi soit efficace, il faut tenir compte de la production agricole de nos voisins, ainsi que de leurs problèmes futurs en matière d'importations et d'exportations. Il faudra que les associations canadiennes de producteurs s'efforcent de permettre à leurs membres de fournir un produit de qualité similaire ou, si possible, de meilleure qualité. Ils devront produire à des prix concurrentiels et peut-être à des prix de revient moindres que ceux de leurs concurrents, c'est-à-dire les producteurs américains ou tout autre

[M. Beaudoin.]

pays ami du Canada, qu'ils soient importateurs ou exportateurs chez nous.

Au cours de la semaine d'étude sur l'agriculture à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister avec quelques collègues, à Washington, entre le 28 novembre et le 5 décembre 1971, nous avons entendu plusieurs conférenciers, tous des fonctionnaires américains très versés en agriculture. L'un d'eux, qui a présenté un exposé, me vient présentement à la mémoire: il s'agit de M. Ioanes, sous-secrétaire à l'agriculture aux États-Unis. M. Ioanes rentrait d'un voyage autour du monde et faisait part à l'auditoire de ses prévisions dans le domaine agricole. Il a dit, en répondant à une de mes questions, que le bœuf canadien commanderait un bon prix aussi longtemps que les États-Unis importeront du bœuf et du veau du Canada, mais qu'il était toujours possible que les États-Unis réduisent le volume et la valeur des importations en provenance du Canada, parce que les États-Unis supportaient déjà les producteurs américains, au moyen de subides de toutes sortes qui s'élevaient à trois milliards 500 millions annuellement. Il ajoutait qu'il ne serait pas juste de faire trop de concurrence aux producteurs américains, en important trop de produits agricoles similaires du Canada.

M. Ioanes disait également qu'à l'avenir les producteurs américains tenteraient de faire en sorte que les bovins soient prêts plus jeunes à l'abattage. Ainsi, à peu près les seules bêtes à cornes de deux ans et demi ou plus dans les parcs d'engraissement seront des vaches d'élevage, ce qui va se traduire par une capacité accrue de production.

Il y a actuellement aux États-Unis, dans les seuls États du Texas, de l'Oklahoma, du Nebraska, du Colorado, de la Californie et du Mississippi, environ 152,000 parcs d'engraissement. A peu près tous ces parcs ont été établis depuis 1960. Seulement le sous-secrétaire à l'agriculture prévoit qu'il y aura une augmentation de la production de bœuf d'au moins 5 p. 100 en 1972, et que cette augmentation se continuera à l'avenir.

Monsieur l'Orateur, cette année, aux États-Unis, 75 p. 100 des veaux abattus provenaient de ces parcs d'engraissement. Un très grand nombre des producteurs de bœuf sont des producteurs sans sol, et je crois qu'il en sera de même au Canada, avant les années 80.

Les producteurs canadiens seront de plus en plus spécialisés et, comme ceux des États-Unis, augmenteront de plus en plus le volume et la qualité de leur production.

Voilà pourquoi il faut à tout prix que le bill C-176 prévoie l'échange libre entre les provinces de toute production agricole, qu'il s'agisse de grains de provende, de bœuf, de veau, de porc, de volaille, d'œufs, etc., afin que les coûts de production soient sensiblement les mêmes, partout au Canada.

M. Ioanes a dit que la Fédération des coopératives agricoles des États-Unis avait demandé au gouvernement américain d'adopter une loi visant à la commercialisation des produits agricoles dans le plus bref délai, avec contrôle sur l'importation et l'exportation. Étant donné leur climat favorable à de grandes récoltes de céréales, de même que leur capacité énorme d'obtenir un gros volume de production dans tous les domaines agricoles, il faudrait que le bill C-176 prévoie aussi que les produits agricoles importés soient également assujettis à la loi, et que leur volume et leur qualité soient contrôlés par le Conseil national et les offices de commercialisation projetés.